

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal :

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE JACQUES COEUR ET DU PORT FLUVIAL

18 novembre 2020.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER
EXCUSES : Mme MARGUERITTE, M. BORELLO, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- 4) Des informations relatives à la masse salariale, aux effectifs et d'autres données permettant d'éclairer le décideur sur l'évolution du budget.

I) LE BUDGET PRINCIPAL

- L-1) Le Contexte national et le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021

Malgré le second confinement qui risquerait de modifier les prévisions, une présentation du contexte national peut-être envisagée avec les données actualisées lors des présentations du PLF 2021. Compte tenu du contexte économique très incertain, le Haut Conseil des Finances Publiques appelle à l'adoption, dès le printemps 2021, d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques.

Commune de Lattes

A) Principaux indicateurs des comptes publics :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020 prévu	2021 prévu
Inflation	0.2%	1%	1.8%	1.1%	0.5%	0.7%
Croissance	1.1%	2%	1.7%	1.5%	-0.3%	0.6%
Déficit public en % du PIB	-3.4%	-2.6%	-2.5%	-3.0%	-10.2%	-6.3%
Dont déficit collectivités en % du PIB	0.0%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%

Comme en 2017 et 2018, le déficit de la France en 2019 est resté en dessous des 3 %, toutefois les prévisions 2020 devraient être de l'ordre des -10,2 % eu égard à la crise sanitaire.

La dette publique s'est élevée à 98.1% du PIB en 2019, niveau identique à celui de 2018, et plus bas que celui de 2017 (98,3 % du PIB). Pour l'année 2020, le ratio d'endettement connaîtrait une augmentation très importante et s'élèverait à 117,5 % du PIB du à la crise sanitaire.

B) Principales dispositions de la LPFP 2017 et du PLF 2021

a) La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Après les efforts demandés aux collectivités locales entre 2014-2017 (- 11 Mds d'€ en 4 ans) par le biais de réductions des dotations, l'Etat a décidé de préserver le montant de ses contributions aux collectivités locales sur la période 2018-2022. Pour autant, la loi de programmation prévoit une diminution des dépenses de fonctionnement de 13Mds €.

Pour respecter ces prévisions, l'Etat a mis en place deux dispositifs :

- Un encadrement des dépenses de fonctionnement publiques locales, avec un plafond de hausse annuelle de +1,2 % de 2018 à 2022, incluant les budgets annexes pour les 322 collectivités dont les dépenses de fonctionnement ont dépassé les 60 M€ en 2017. Toutefois, une pause a été effectuée en raison de la crise sanitaire.
- Une réduction du besoin de financement de -2,6 Mds€ / an sur la période

En plus de fixer des objectifs d'évolution des dépenses publiques locales, le gouvernement encadre le ratio d'endettement des collectivités à 12 ans pour le bloc communal et intercommunal.

b) Le projet de loi de finances pour 2021

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, a été présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance".

En effet, pour faire face à l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

En outre, parmi les principales mesures impactant les collectivités locales, on peut citer :

Sur les dotations et les compensations :

- La suspension des contrats Cahors afin de permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre la crise sanitaire.

Commune de Lattes

- Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester stable par rapport à l'année 2020, comme ce sera également le cas pour les compensations versées par l'Etat.
- Une nouvelle ponction pour réduction des déficits publics pourrait avoir lieu en 2025 sur proposition des économistes.

Sur la fiscalité :

- Un nouveau mode d'évaluation du coefficient d'actualisation des bases d'imposition : (article 99 de la LFI pour 2017), ce qui engendrerait une actualisation à 0% pour 2021.
- La réforme de la Taxe d'Habitation (TH) se poursuivra en 2021. Le taux d'actualisation des valeurs locatives des entreprises pourrait être de 0% pour l'année 2021.

I-2) Les orientations budgétaires 2021

Dans le contexte économique actuel et la crise sanitaire en vigueur, la Commune souhaite continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant son niveau de services à la population ainsi que son soutien au secteur associatif ainsi qu'en continuant à soutenir les entreprises par le maintien de son niveau d'investissement.

Pour information, en 2020, l'impact de la crise du Covid 2019 sur les finances communales devrait s'élever à 550 000 €.

I-2-1) L'Investissement

Les dépenses d'équipement brutes 2021 hors restes à réaliser devraient s'élever à 7 660 513 €.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, plusieurs projets n'ont pu être réalisés en 2020 et sont donc réinscrits en 2021 :

- Réfection du sentier du Méjean,
- Réhabilitation de 3 terrains de tennis à Fangouse,
- Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtoujours,
- Rénovation des terrains de football de Lattes-Centre,
- Réfection de la cour et du parvis de l'école de la Cougourlude.

Les nouveaux principaux projets pour 2021 sont les suivants :

- Mise en place des budgets participatifs,
- Acquisition de terrains sur le secteur des jardins familiaux du Grand Tamaris,
- Poursuite du plan de rénovation des écoles,
- Déperméabilisation de la cour de l'école maternelle de la Castelle,
- Création d'ilots de fraîcheur sur la Commune par la plantation d'arbres,
- Aménagement d'une zone sportive au parc des Serres à Maurin,
- Travaux dans les cimetières,
- Acquisition de véhicules électriques pour les services,
- Poursuite de changement en Leds des éclairages des terrains sportifs et des gymnases.

Ces dépenses seront financées grâce notamment :

- à un virement de la section de fonctionnement en augmentation d'environ 5%,
- au maintien du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) du fait du niveau soutenu d'investissements réalisés,
- aux soutiens des partenaires de la collectivité grâce à leurs subventions,
- un recours limité à l'emprunt.

I-2-2) Le Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles totales de fonctionnement pour 2021 seraient en augmentation de 1,83 % par rapport au Budget Primitif 2020. Ce phénomène est principalement dû à l'effet du Covid-19 sur le fonctionnement du Théâtre Jacques Coeur et l'entretien des bâtiments communaux ainsi qu'à l'augmentation des charges de personnel du fait notamment des évolutions réglementaires.

Commune de Lattes

Ainsi, les charges à caractère général devraient augmenter de 0,38 %, les charges de personnel de 3,76 % et les subventions de 0,61 % (dont participation au budget du Théâtre).

➤ Evolution des subventions

La Commune maintiendra son soutien actif au tissu associatif qui participe au dynamisme de la vie locale.

La subvention versée au CCAS sera de l'ordre de 1 950 000 € comme pour l'année 2020.

La subvention au Théâtre Jacques Cœur sera augmentée pour compenser la jauge à 50 % et la perte des recettes de location de salles.

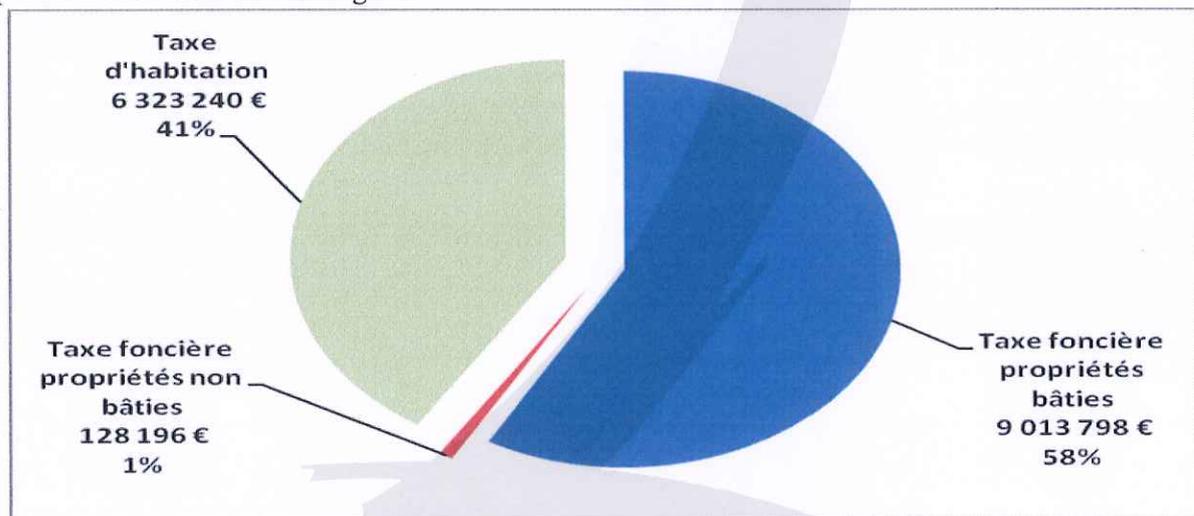
➤ Evolution de la fiscalité

La réforme de la TH et sa suppression sont maintenues à l'horizon 2022. De nouvelles mesures sont inscrites dans le PLF 2021 afin de compenser les pertes de recettes pour les collectivités. Toutefois à ce jour, nous ne sommes pas en mesure de connaître réellement l'impact de la suppression de cette taxe pour les années à venir.

Dans ce cadre et afin que les collectivités ne subissent pas de perte de ressources, le mécanisme de compensation de la recette de taxe d'habitation pour les communes entrera en vigueur en 2021. Cette compensation prend en compte la proposition gouvernementale qui vise à affecter aux Communes le produit de la taxe foncière perçue, à ce jour, par les Départements.

Dans une volonté de prudence budgétaire, les hypothèses retenues de recettes en matière de fiscalité directe reposent sur un maintien des taux et une absence d'évolution des bases.

Répartition de la fiscalité « ménages »



Au regard de l'attractivité du territoire lattois, les produits des droits de mutation devraient se maintenir.

➤ Evolution de la tarification

Les tarifs des services et prestations communales seront maintenus à leur niveau de 2020.

Toutefois, en raison des mesures sanitaires en vigueur, la prévision des recettes a été minorée notamment pour les activités sportives.

Afin de soutenir les bars et restaurants durement touchés par la crise sanitaire, la Commune reconduira l'exonération totale des droits de terrasses pour 2021.

➤ Evolution des concours financiers

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se maintenir en 2021 du fait du système de péréquation mis en place.

➤ Relations financières avec Montpellier Méditerranée Métropole

Il n'est pas envisagé à l'heure actuelle de revoir les montants de l'attribution de compensation qui se décompose ainsi :

- Versement par la Métropole à la Ville d'une recette de fonctionnement de 288 500 €
- Versement par la Ville à la Métropole d'une participation en investissement de 1 223 000 €

Commune de Lattes

➤ Autofinancement

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses et une recherche continue de subventions, l'autofinancement brut, composé du virement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements est maintenu (+1%) par rapport au BP 2020.

I-2-3) La dette

L'encours de dette sur le budget communal est faible et stable, il est maîtrisé depuis plusieurs années. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 5 717 000 €.

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) pour le budget principal devrait s'élever à 1,4 an fin 2021.

Malgré l'effort demandé par le passé pour le redressement des comptes publics (-1 105 000 € de DGF entre 2014 et 2018), de l'évolution mécanique des dépenses de fonctionnement la capacité de désendettement de la Commune est largement en dessous des normes préconisées (10 ans).

L'encours de dette est classé à 100% dans la catégorie A de la Charte Gissler. Elle est également 100% sécurisée en taux fixe avec un taux moyen de 3,31%.

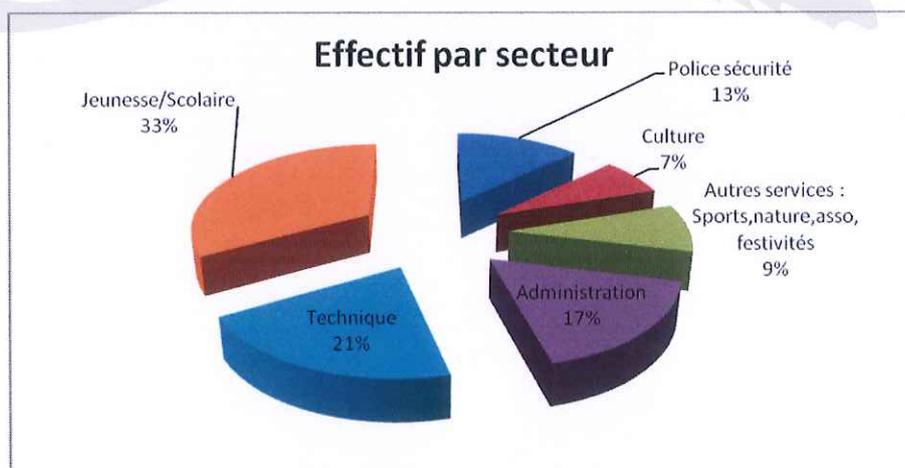
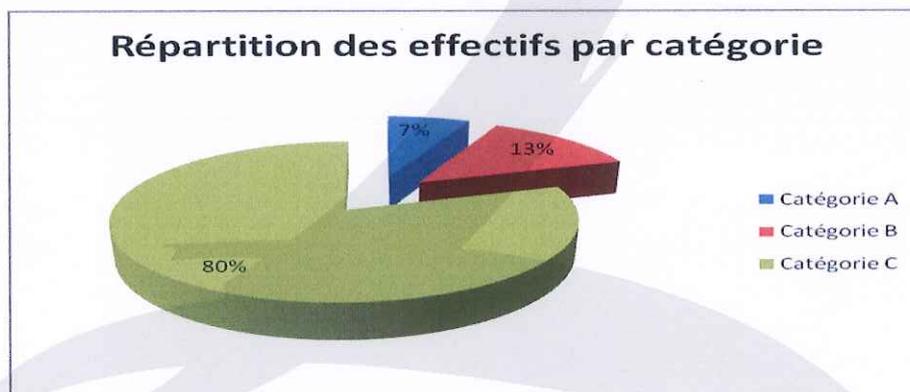
I-2-4) Les ressources humaines

a) Structures des effectifs (source compte administratif 2019) emplois pourvus

Catégorie	A	B	C	Total	ETP*	Emplois Aidés	ETP* Total
Nombre	15**	28	179	222**	210,5	1	211,5

*Equivalent Temps Plein

** Dont 3 emplois fonctionnels



Commune de Lattes

b) Dépenses de personnel (source Compte administratif 2019)

Rémunération	Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	Heures supplémentaires	NBI
Total 2019	5 576 359 €	955 870 €	131 555 €	64 014 €

Avantages sociaux	Chèques déjeuner PP	Mutuelle santé	Mutuelle Prévoyance
Total 2019	125 099 €	23 151 €	3 938 €

Avantages en nature : logements :

- Gardiennage complexe sportif de Fangouse
- Gardiennage Maison de la Nature

c) Durée effective du travail

	Base légale	2019	2020	2021
Nombre jour/an	365 jours	365 jours	366 jours	365 jours
Durée légale du travail	7h/jour	7h/jour	7h/jour	7h/jour
Nombre jours non travaillés =	137 jours =	139 jours =	138 jours =	136 jours =
Repos hebdomadaires	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)
	+	+	+	+
Congés annuels	25 jours (5x5)	25 jours	25 jours	25 jours
	+	+	+	+
Jours fériés en semaine	8 jours	10 jours	9 jours	7 jours
Nombre jours travaillés	228 jours (365-137)	226 jours	228	229
Nombre légal d'heures de travail annuel	228 jours x 7 heures = 1596 arrondies à 1600 heures			
Journée solidarité	7 heures	7 heures	7 heures	7 heures
Total	1607 heures	1589 heures	1603 heures	1610 heures

Commune de Lattes

d) Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Il est envisagé une évolution des dépenses de personnel de 3,76 % par rapport à 2020. Cette augmentation est liée d'une part à de très fortes contraintes légales et d'autre part à la décision de réorganiser certains services.

Contraintes légales :

Les contraintes légales représentent, pour le budget 2021, une augmentation de 2,28 % par rapport à 2020 soit 223 890€.

Au delà du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui est estimé à 96 000 € et du dernier volet du Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations (PPCR 17 300 €), la collectivité va devoir assumer une charge supplémentaire liée à la nouvelle réglementation qui instaure, à compter du 1^{er} janvier 2021, le versement de l'indemnité de fin de contrat pour les CDD (65 000 €).

Enfin, le solde de cette augmentation, pour un montant de 45 000 €, est lié au coût des élections 2021 (Régionales et Départementales) et à une prévision de l'augmentation du SMIC.

Evolutions des services :

Les évolutions de la masse salariale de la Commune pour 2021, hors contraintes légales, sont estimées à 145 665 € soit une augmentation de 1,48 % par rapport au budget 2020.

Ces évolutions concernent principalement :

- Le service jeunesse et scolaire : recrutement d'un agent supplémentaire pour augmenter la capacité du Centre de Loisirs de 12 places et recrutement d'un agent spécialisé dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap
- Le renforcement des équipes de la police municipale
- L'augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuner de 1 € passant de 6 € à 7 €

Ces décisions sont possibles grâce au non remplacement de certains départs à la retraite, à la poursuite de la rationalisation des heures supplémentaires, au non remplacement des arrêts de maladies courts (hors écoles et jeunesse) et à la limitation du recours aux saisonniers.

II) Le Budget annexe du Théâtre

Le budget 2021 du Théâtre est très impacté par la situation sanitaire en vigueur. Ainsi le budget du Théâtre en 2021 devrait diminuer de 8,42 % par rapport à 2020.

En effet, par mesures de précaution les représentations ont été annulées jusqu'à fin mars. Seules les Compagnies en résidence seront accueillies afin de contribuer à la création de spectacles.

Afin d'anticiper, un retour d'activité respectant les distanciations sociales, les recettes de billetterie ont été estimées sur la base d'une demi jauge et le produit des locations a également été réduit de moitié.

Aussi, la subvention d'équilibre du budget communal augmenterait de 22,71% du fait de la perte des recettes susdites.

Les collectivités partenaires du Théâtre Jacques Cœur devraient maintenir leur niveau de subvention

III) Le Budget annexe du Port Fluvial

Aucune évolution majeure n'est prévue pour ce budget tant au niveau des charges de personnel que des frais de fonctionnement

Après diagnostic, la réfection des 4 pontons devant se réaliser simultanément, un cadrage juridique et financier est en cours de discussion avec les services compétents. Dans ce cadre, le budget du Port sera amené à évoluer au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 du budget communal, du budget annexe du Théâtre Jacques Cœur et du budget annexe du Port.

Commune de Lattes

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire.

